

**Organisateur : Association RIEUX EN FETE**

Adresse : 18 rue Henri Ghesquière 59277 Rieux en Cambrésis

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**

**Personne physique**

*se déroulant le 27 Septembre 2025 à Ville : Rieux en Cambrésis*

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Ci-joint règlement de \_\_\_\_ € pour l'emplacement pour une longueur de \_\_\_\_ mts

Pour être valide une copie de la carte d'identité doit être joint au présent document.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

**Organisateur : Association RIEUX EN FETE**

Adresse : 18 rue Henri Ghesquière 59277 Rieux en Cambrésis

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**

**Personne morale**

*se déroulant le 27 Septembre 2025 à Ville : Rieux en Cambrésis*

***Je soussigné(e),***

Nom : ..... Prénom .....

Représentant la Société/Association/., (*Raison sociale*) : .....

N° de registre du commerce/des métiers : ..... de .....

dont le siège est au (*adresse*): .....

ayant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Adresse du représentant : .....

CP ..... Ville ..... Tél. ....

..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

***Déclare sur l'honneur :***

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

**Fait à ..... le .....**

Signature

Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € pour l'emplacement pour une longueur de \_\_\_\_\_ mts

Pour être valide une copie de la carte d'identité doit être joint au présent document.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

# Règlement Brocante du 27 septembre 2025

## Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de réglementer le déroulement de *la brocante* sur un périmètre tel que défini à l'article 2.

## Article 2 : Périmètre d'application

Le présent règlement est applicable sur *la rue Maurice Camier 59277 Rieux en Cambrésis*

## Article 3 : Personnes concernées

Le présent règlement s'impose de droit aux *professionnels, particuliers, commerçants, forains...*

Les particuliers ne peuvent pas participer à une vente au déballage (vide-greniers, brocante) plus de 2 fois par an.

Les dirigeants de l'association organisatrice ont l'obligation légale de tenir un registre permettant l'identification des personnes qui vendent des objets dans le cadre d'une vente au déballage.

### **Sur le registre, doivent figurer :**

- Les nom, prénoms, qualité et domicile de chaque personne qui offre à la vente des objets mobiliers usagés ou acquis d'occasion et la nature, le numéro et la date de délivrance de leur pièce d'identité avec l'indication de l'autorité qui l'a établie ;
- Pour les particuliers, la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ;
- Pour les *personnes morales*, leur nom et l'adresse de leur siège et les nom, prénoms, qualité et domicile de leur représentant, avec les références de la pièce d'identité.

Ces informations vous seront donc demandées au moment de votre inscription

## Article 4 : Inscriptions

Pour cette édition, les inscriptions se feront sur place, une personne passera mesurer les emplacements et encaisser les règlements.

Vous pourrez régler par chèque à l'ordre de rieux en fête ou en espèces. (1€ le mètre linéaire)

Vous serez invité à nous remettre compléter l'attestation inscription brocante ainsi que la copie de votre carte d'identité.

## Article 5 : Visiteurs

L'entrée des visiteurs est gratuite.

#### Article 6 : Vols et responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel. Les objets vendus et autres accessoires sont sous la responsabilité des vendeurs pendant l'exposition.

#### Article 7 : Vente de boisson et nourriture

La vente de boisson est *strictement réservée à Rieux en fête l'association organisatrice*

La vente de restauration est *strictement réservée à Tonton Pomme de Terre food truck invité par Rieux en fête l'association organisatrice* .

#### Article 8 : Installation

L'installation s'effectue à *partir de 7h*. Les stands non occupés après 9h pourront être redistribués à d'autres exposants.

L'accès aux bouches et poteaux d'incendie, porte de garage devra être libre et dégagé en permanence.

#### Article 9 : Libération de l'espace public

Le rangement des stands devra s'effectuer entre *15h et 16h*. L'exposant s'engage à ne rien laisser sur l'espace public. En cas de non-respect de cette règle, l'association se réserve le droit de refuser une prochaine inscription à un exposant n'ayant pas respecté ce règlement.

#### Article 10 : Remboursement

*Aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le ou les motifs invoqués par l'exposant.*

#### Article 11 : Circulation des véhicules

La circulation des véhicules à moteur, et non motoriser sont interdite sur *ce secteur*.

#### Article 12 : Application du règlement

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.